



Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2024-01-22-00001 du 22 janvier 2024, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

Société IFB REFRACTORIES - Renouvellement et extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou », située sur la commune de Selles-sur-Nahon

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou » sur le territoire de la commune de Selles-sur-Nahon
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société IFB REFRACTORIES - Route de Vendoeuvres - 36 500 BUZANCAIS
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint-Genou » sur la commune de Selles-sur-Nahon.
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation ;
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du mercredi 28 février 2024 - 9h00 au vendredi 15 mars 2024 – 12h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique est consultable :
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de Selles-sur-Nahon :
 - ◆ le mercredi de 9h00 à 12h00 ;
 - ◆ le vendredi de 9h00 à 12h00 ;
 - sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
 - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-carriere-ifbrefractories@indre.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de Selles-sur-Nahon ;
 - par correspondance à la mairie de Selles-sur-Nahon, 10 route de Frédille, 36 180 Selles-sur-Nahon – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le mercredi 28 février 2024 - 9h00 et après le vendredi 15 mars 2024 – 12h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Jean-Luc LESAGE, président de la Société IFB REFRACTORIES, Route de Vendoeuvres 36 500 BUZANCAIS ou jean-luc.lesage@ifbgroupe.fr - 02 54 02 25 25 ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAURoux Cedex.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- ◆ M. Yannick BARBAN, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
- ◆ Il siégera à la mairie de Selles-sur-Nahon, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - le mercredi 28 février 2024 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le samedi 9 mars 2024 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 15 mars 2024 – de 9h00 à 12h00.

Afin d'assurer les permanences, la mairie de Selles-sur-Nahon sera exceptionnellement ouverte le samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00.

- ◆ Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Selles-sur-Nahon, à la préfecture de l'Indre, et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de Selles-sur-Nahon, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Frédille, Gehée, Heugnes, Jeu-Maloches et Pellevoisin. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>